

tenir à un réseau d'espionnage ne causa aucune inquiétude aux autorités canadiennes à cette époque. Cependant, nous avons attiré alors l'attention de Londres et de Washington sur ce renseignement et sur ces noms.

M. GRAYDON: A cette époque?

L'hon. M. PEARSON: Oui, durant l'enquête. Nous avons fourni à ces deux gouvernements les renseignements recueillis par la Commission royale, ainsi que ceux trouvés dans le carnet en question et dans d'autres.

Par suite de ces circonstances, je crois, le gouvernement canadien publia des déclarations qui ont l'air de se contredire au sujet de Fuchs. D'un côté, il ne fournit pas aux deux autres gouvernements de renseignement spécial concernant cet homme, car nous estimions qu'il n'y avait pas de raison de le faire alors, mais d'un autre côté nous leur fournîmes tous les renseignements recueillis alors par la Commission royale d'enquête sur l'espionnage. Ainsi, ni le carnet ni l'information du carnet ne firent partie des nombreuses pièces envoyées. Tout ce que nous avons, c'était la mention du nom de ce Fuchs dans un seul carnet.

M. COLDWELL: Pouvez-vous nous dire le nombre de ces noms?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais si je devrais le dire. Il y en avait plus de cinquante.

M. FRASER: Pouvez-vous nous dire aussi si ces noms ont donné lieu à une enquête ou si ces personnes ont fait l'objet d'une enquête depuis lors?

L'hon. M. PEARSON: Ces noms étaient aux mains de la Sûreté des États-Unis et de celle du Royaume-Uni en 1946.

M. FRASER: Après l'attention attirée sur ce seul nom, celui d'un homme ayant été interné, on penserait qu'il y aurait lieu de procéder à une enquête sur les autres.

L'hon. M. PEARSON: Ce serait, je pense, une mesure policière normale.

M. FOURNIER: Savez-vous si ces gens vivent ici au Canada, ou aux États-Unis, ou au Royaume-Uni?

L'hon. M. PEARSON: Personnellement, je l'ignore.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous satisfait de la réponse du ministre, monsieur Coldwell?

M. COLDWELL: Si M. Pearson ne veut pas en dire plus long, elle me satisfait.

M. HANSELL: J'allais demander...

Le PRÉSIDENT: Je regrette que le manque de places vous ait obligé de vous asseoir à un rang d'arrière.

M. HANSELL: J'ai coutume de me tenir derrière de gros hommes, surtout quand passe un cortège. Si j'ai bien compris, monsieur Pearson, vous avez dit que Fuchs a été libéré d'un camp d'internés à la demande du gouvernement britannique?

L'hon. M. PEARSON: Non, il est inexact, je crois, de dire qu'il fut libéré. Il fut envoyé du Royaume-Uni au Canada, dans un camp d'internement, en 1940, lorsqu'on arrêtait partout les étrangers. J'étais alors en Angleterre et je me souviens de ce que nous en pensions; l'imminence de l'invasion allemande avait créé un état de quasi-panique et des étrangers de toutes les catégories étaient arrêtés, envoyés et gardés au Canada par le gouvernement britannique, à la connaissance et avec l'approbation du gouvernement canadien, mais l'entreprise incombait au gouvernement britannique. Je crois savoir que Fuchs ne fut pas libéré au Canada; il retourna au Royaume-Uni et j'ignore ce qui lui arriva depuis lors.